



COMMUNE DE SAINT-USAGE

ARRETE MUNICIPAL n° 2026/010

Délégation de signature des devis et bons de commande à Madame Alison ROYER

Nous, maire de la commune de SAINT-USAGE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-19 ;

Vu la délibération 2026-016 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal du 02 avril 2026 ;

Considérant qu'il convient, dans un souci d'amélioration de l'efficacité des services municipaux, de simplifier les procédures administratives, notamment par la réduction des délais d'instruction des dossiers ;

Considérant que dans ce but, il convient d'accorder une délégation de signature aux agents des services communaux ;

ARRETONS

Article 1^{er} : Une délégation de signature est conférée à Madame Alison ROYER pour la signature des devis et bons de commande dans un montant déterminés par cet arrêté.

Madame Alison ROYER, adjoint technique exerçant les fonctions d'agent technique, a pour les devis et bons n'excédant pas 400 € TTC.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux au tribunal administratif de Dijon

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifiées aux intéressées

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Monsieur le Sous-Préfet de Beaune
- Monsieur le Comptable public

Fait à Saint-Usage, le 10 avril 2026

Le Maire,



Rachid BOULAHYA

Nomenclature arrêté : 5.5 Délégations de signature